

**Convention de transfert de gestion du  
Domaine de la Commune de  
Montriond au profit du Syndicat des  
énergies et de l'aménagement  
numérique de Haute-Savoie**

**ENTRE:**

- **La Commune de Montriond**, représentée par .....,  
dûment habilité aux fins des présentes par délibération de .....,  
..... en date du .....

Ci-après dénommée « la Collectivité »,

**ET:**

- **Le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie (SYANE)** dont le siège est situé 2107 route d'Annecy, Poisy représenté par son Président en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération du comité syndical du 23 septembre 2021,

Ci-après dénomme le « SYANE »



## Il est préalablement exposé ce qui suit:

Le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie (SYANE) est compétent dans les domaines de l'électricité, du gaz, de l'éclairage public ainsi que les réseaux de communications électroniques.

Le SYANE a lancé la mise en œuvre d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) sur le département, conformément à l'article 3.2 de ses statuts

Le SYANE réalise le réseau en maîtrise d'ouvrage propre dans le cadre de marchés publics.

Le SYANE confiera le réseau qu'il construit en exploitation technique et commerciale à un exploitant.

La Commune de Montriond est propriétaire *d'un terrain* qui relève de son domaine public et sur lequel le SYANE envisage d'implanter une armoire Fibre Optique dans le cadre du déploiement de son réseau d'initiative publique.

Compte tenu du fait que ce *terrain* n'est actuellement pas utilisé par la Commune de Montriond, les parties se sont rapprochées pour déterminer ensemble, en application des articles L. 2123-3 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) les conditions techniques, administratives et financières du transfert de gestion du *terrain* relevant du domaine public de la Collectivité de Montriond, auprès du SYANE, en vue de l'établissement par le Syndicat d'un réseau de communications électroniques, dans le cadre du premier alinéa du I de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales.





**A la suite de quoi, il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **Article 1 - Objet de la convention.**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières du transfert de gestion du *terrain* relevant du domaine public de la Collectivité, auprès du SYANE, en vue de son affectation à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques dont le SYANE a la charge, dans le cadre de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

### **Article 2 – Désignation du bien, objet du transfert de gestion**

Le *terrain* dont la gestion est transférée par la Collectivité au profit du SYANE est décrit en annexe 1. Cette annexe précise, la situation, la superficie ainsi que les caractéristiques techniques dudit *terrain*.

Le *terrain* est soumis à des conditions d'intervention et d'accès particulières décrites en annexe 2 à la présente convention.

### **Article 3 – Affectation du bien, objet du transfert de gestion**

Le *terrain* désigné à l'article 2 de la présente convention est affecté au déploiement du réseau d'initiative publique relevant de la compétence L. 1425-1 du CGCT du SYANE. Celui-ci s'engage en effet à y faire implanter une armoire Fibre Optique dont les caractéristiques techniques sont précisées en annexe 3 à la présente convention.

Cette destination ne peut faire l'objet d'aucun changement d'usage.





## **Article 4 - Dispositions préalables à l'exécution des travaux**

Il sera procédé à un état des lieux contradictoire avant le commencement des travaux.

Le SYANE s'engage à prendre toutes mesures utiles pour que son personnel, le titulaire ou les titulaires des marchés qu'il a ou aura à conclure, dans le cadre du déploiement de son réseau, leurs éventuels sous-traitants ainsi que l'exploitant dudit réseau aient parfaite connaissance des prescriptions contenues dans la présente convention.

## **Article 5 - Modalités d'exécution des travaux**

Le SYANE s'engage à avertir la Collectivité de la date de commencement des travaux huit jours avant leur démarrage, et de leur date d'achèvement huit jours après la fin des travaux.

En matière de sécurité, les travaux devront satisfaire aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur.

La mise à disposition du *terrain* par la Collectivité s'effectue sous réserve du respect par le SYANE et toute personne exécutant les travaux pour son compte ou tout exploitant du réseau qu'il aura désigné des contraintes techniques et/ou réglementaires imposées, y compris les emprises, locaux et infrastructures implantés dans le *terrain*.

Le SYANE déclare avoir pleine connaissance des contraintes d'utilisation propres au *terrain* et accepte qu'elles lui soient entièrement applicables.

## **Article 6 - Obligations générales de l'affectataire**

Le SYANE ne peut en aucune façon aliéner le *terrain* dont la gestion lui est transférée, conformément à l'article L. 2123-3 du CGPPP.

Le SYANE doit user du *terrain* mis à disposition en bon administrateur.





Il se porte notamment garant auprès de la Collectivité de toutes les obligations administratives réglementant l'exploitation de l'*armoire Fibre Optique* qu'il aura implanté dans le *terrain* et du respect des prescriptions de sécurité, d'hygiène et de salubrité, de façon à ce que la commune ne puisse en aucune manière être inquiétée, ni tenue pour responsable de dérangements éventuels.

Dès l'entrée en vigueur de la présente convention, le SYANE ne pourra exercer aucun recours contre la Collectivité à raison des conséquences des accidents et dommages, quels qu'ils soient, survenant à lui ou à l'exploitant du réseau, à leurs personnels, à leurs fournisseurs, prestataires ou tiers quelconques intervenant pour leur compte dans le cadre du déploiement de son réseau dans le *terrain* dont la gestion lui a été transférée.

De même, la Collectivité n'assumant, en aucun cas, la surveillance du *terrain* est déchargée de toute responsabilité dans tous les cas d'effraction, de déprédation, de vol ou autre cause quelconque, de perte ou dommage survenant aux personnes et/ou biens.

## **Article 7 - Droits particuliers de l'affectataire**

La Collectivité s'engage :

1. *A ne procéder à aucune construction, ni dépôts, ni remblais, à aucune plantation d'arbres dans le terrain objet du transfert de gestion ;*
2. *A maintenir le libre accès [local, terrain] ;*
3. *A limiter à 60 centimètres la profondeur des façons culturales qui pourraient être faites dans le terrain ;*
4. *A maintenir en place les bornes ou balises repérant les ouvrages ;*
5. *A se conformer aux obligations résultant du décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.*

La Collectivité reconnaît au SYANE les droits suivants :

1. Le SYANE dispose de tous pouvoirs de gestion du bien dont la gestion lui est transférée aux termes des présentes, sous réserve uniquement des droits que la Collectivité détient en sa qualité de propriétaire dudit bien. A ce titre, la Collectivité reconnaît au SYANE le droit de conclure des conventions d'occupation du domaine public dont la gestion lui est transférée.



La durée de ces conventions d'occupation domaniale ne pourra pas excéder la durée restant à courir de la présente convention d'affectation.

2. *D'implanter un local de télécommunications qui soit conforme à la législation en vigueur.*
3. *D'enfouir dans le sol des artères de télécommunications et leurs dispositifs annexes qui seront enterrés à une profondeur de 1 mètre par rapport à la surface normale du sol.*
4. *D'une façon générale de pénétrer en tout temps et d'exécuter tous les travaux nécessaires sur le terrain pour la construction, l'exploitation, la surveillance, l'entretien, la réparation, l'enlèvement de tout ou partie des ouvrages.*
5. *De procéder aux abattages ou essouchements des arbres ou arbustes nécessaires à l'exécution ou l'entretien de l'armoire fibre optique prévu ci-dessus.*

## **Article 8 - Dispositions financières**

Conformément à l'article L. 2123-6 du Code général de la propriété des personnes publiques, le transfert de gestion au profit du SYANE se fait à titre gratuit et ne donne lieu à aucune indemnisation au profit de la Collectivité.

## **Article 9 – Durée**

La présente convention prend effet à compter de sa notification par le SYANE à la Collectivité après accomplissement des formalités de transmission à la préfecture et dure tant que le *terrain* est utilisé par le SYANE conformément à l'affectation, prévue dans le cadre de la présente convention.

## **Article 10 - Documents contractuels.**

La présente Convention est composée des documents suivants :

- La présente Convention
- Annexe 1 : Descriptif du *terrain*, objet du transfert de gestion, ainsi que de sa superficie et de ses caractéristiques techniques
- Annexe 2 : Conditions d'intervention et d'accès particulières auxquelles est soumis le *terrain*, objet du transfert de gestion
- Annexe 3 : Caractéristiques techniques de l'*armoire Fibre optique* implanté sur le *terrain*



Fait en deux exemplaires originaux

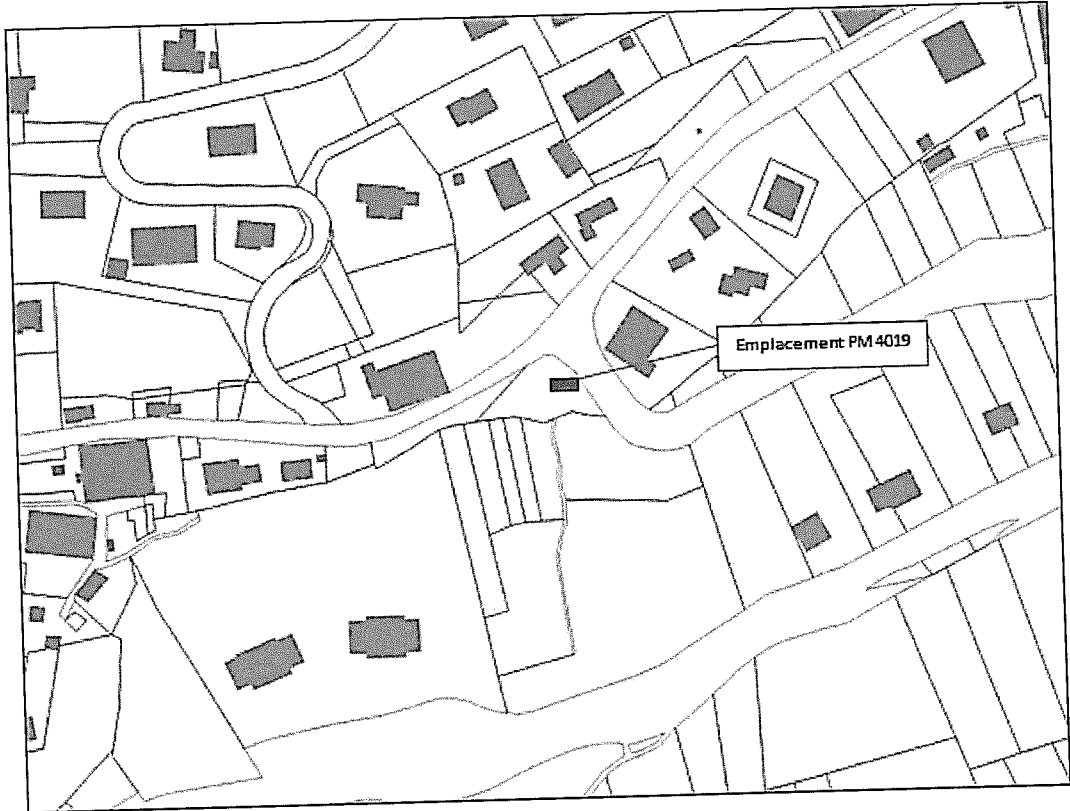
Le Président du SYANE

Le Maire de la Collectivité

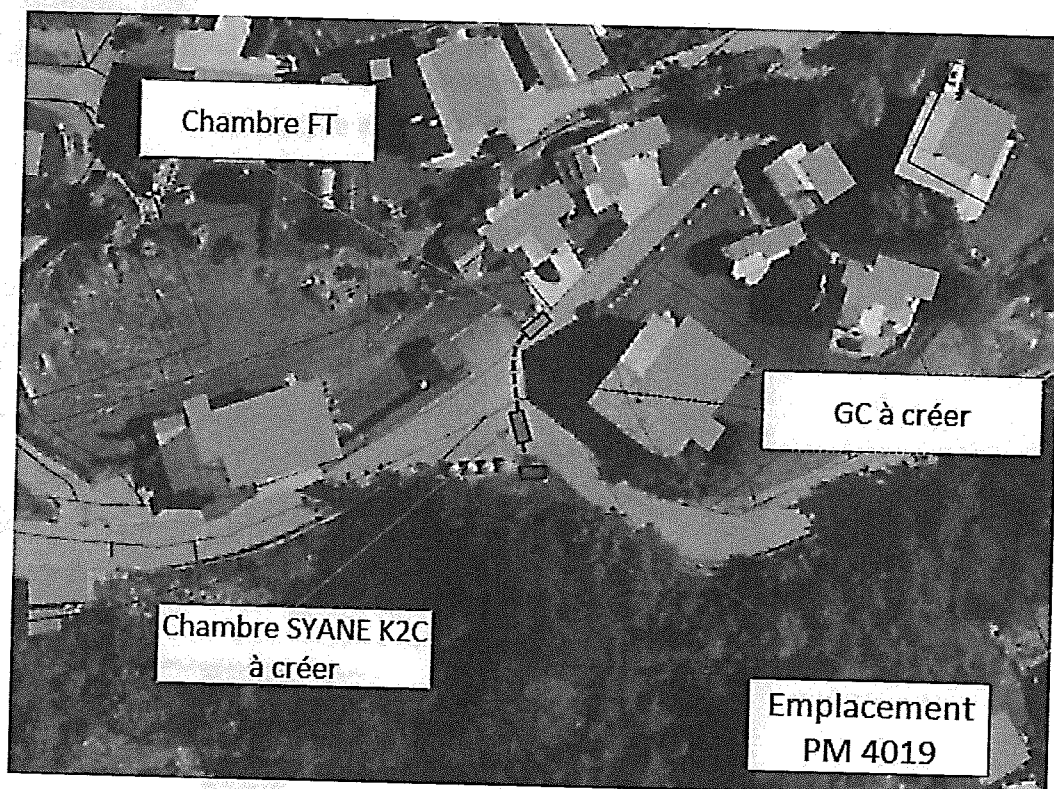




**ANNEXE 1**  
**Descriptif du terrain, objet du transfert de gestion, ainsi que de sa superficie et de ses caractéristiques techniques**



**ANNEXE 2**  
**Conditions d'intervention et d'accès particulières auxquelles est soumis le terrain, objet du transfert de gestion**



## ANNEXE 3

### Caractéristiques techniques de l'armoire Fibre Oimplanté dans terrain

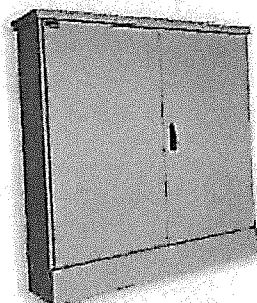
#### ARMOIRE DE RUE PASSIVE 360 LOGEMENTS

ideaoptical

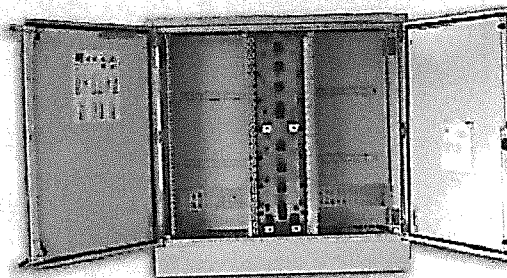
#### IBER-1635 OUTDOOR G2

##### UTILISATION

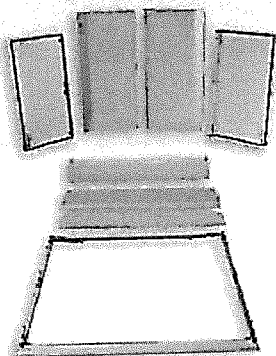
L'IBER-1635 outdoor G2 est une armoire de rue sécurisée, étanche qui permet le brassage de fibres optiques. Elle constitue un Point de Mutualisation Opérateurs (PM) conforme aux réglementations en vigueur.



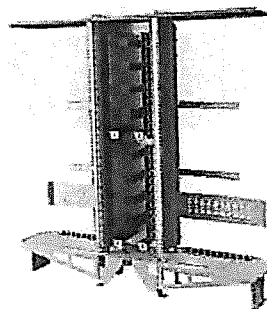
> IBER-1635-2x28U outdoor G2



> IBER-1635-2x28U outdoor G2



> Eclaté de l'habillage de l'armoire



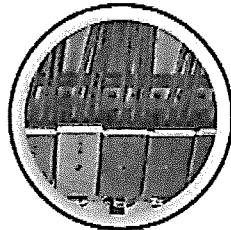
> Squelette démontable (se reporter à la notice de maintenance)

##### DESCRIPTION

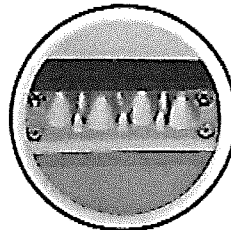
L'armoire de rue IBER-1635 outdoor G2 est composée d'un squelette protégé par un habillage. Le squelette est constitué de :

- Un châssis 19" à droite pour les tiroirs pivotants axe à gauche et un châssis 19" à gauche pour les tiroirs pivotants axe à droite. Ils permettent respectivement la fixation des modules dédiés aux câbles de distribution et la fixation des modules opérateurs
- Un tronç central qui permet la réorption des sur-longueurs de cordons optiques de brassage.

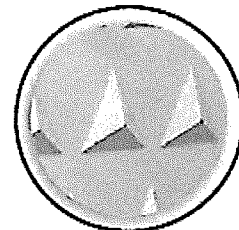
L'utilisation d'une seule longueur de cordon de brassage simplifie l'exploitation. L'armoire IBER-1635 outdoor G2 est adaptée aux tiroirs pivotants de type FOB, MEC et MEB. La fixation des câbles s'effectue sur des platines d'arrimage en fond d'armoire, au moyen de BAEP.



> Arrimage des câbles



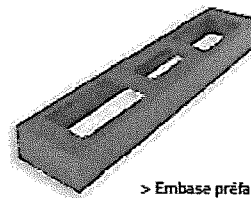
> Dispositif d'étanchéité d'entrée de câble



> Option anti-affichage

### AVANTAGES

- Produit conforme aux réglementations en vigueur.
- Installation et gestion par accès direct en face avant.
- Convient aux réseaux FON et point-à-point.
- Longueur unique de cordon de brassage.
- Toit démontable permettant l'accès aux anneaux de levage pour la phase installation.
- Panneaux extérieurs démontables.
- Portes avec ouverture à 90° ou 120° au choix permettant une accessibilité totale.
- Socle de hauteur 200 mm facilitant la mise en place des câbles (habillage extérieur démontable et trappes d'accès intérieur).
- Entrées de câbles assurées par des passe-câbles étanches.
- Peinture anti-graffiti.
- Armoire compatible avec les embases préfabriquées en béton CCV permettant un positionnement des fourreaux et la fixation de l'armoire lors de la phase d'installation.



> Embase préfabriquée en béton CCV



IBER-1835 OUTDOOR G2 SIMPLE PAROI			
Désignation	Unité		
Hauteur d'exploitation zone 19*	U	2 x 28	
Contenance cordons optiques		400 cordons (Ø 2,00 mm maximum)	
Longueur cordons optiques	m	3,50	
Entrées de câbles		12	
Dimensions (HxPxL) <sup>1)</sup>	mm	1640 x 350 x 1600 (socle 200 mm compris)	
Profondeur	mm	Tiroir pivotant	
		BAEP	
Poids <sup>2)</sup>	kg	130,0	
Conditionnement	Type	PaLETTE	
	Dimensions (HxPxL)	mm	1741 x 505 x 1700
	Poids	kg	147
Matière		Squelette acier Magnelis <sup>3)</sup> avec habillage extérieur Aluminium démontable	
Serrure		3 points - Demi-cylindre européen	
Protection		IP 55	
Température d'utilisation	°C	-25 / +70	
Couleur		Anti-graffiti en standard. Liste des 10 RAL possibles dans la liste ci-dessus	
Options		Anti-affichage	

<sup>1)</sup> Dimensions hors tout (HxPxL) : 1640 x 350 x 1600 sans prise en compte des sélects de toit.  
<sup>2)</sup> A vide.

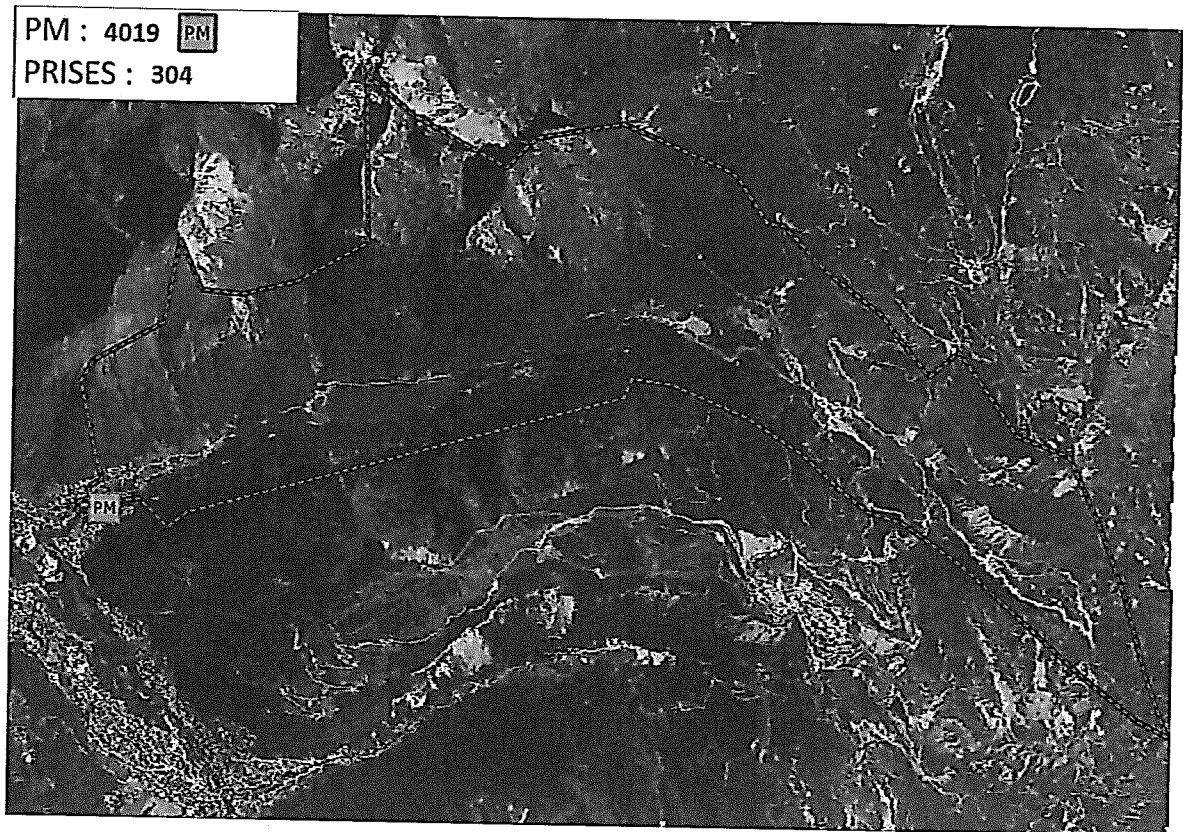


**COMMUNE DE MONTRIOND**

DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE

**PM 4019**

ROUTE DU LAC  
74188 MONTRIOND



Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	



**Gestion du document**

VERSION	Fonction	Nom	Vérification	Nom	PHASE	Date	Observation
V1	Team leader	BERNARD	Team leader	BERNARD	EAP	30/08/2022	EAP

Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	2 / 15

Table des matières

1 NOTE DE PRESENTATION .....4

    1.1 Contexte.....4

    1.2 Le projet.....4

2 PLAN DE SITUATION .....5

    2.1 Situation.....5

    2.2 Vue aérienne.....6

3 PLAN DE MASSE .....7

    3.1 Cadastre plan 1/1000<sup>ème</sup> .....7

    3.2 Cadastre plan 1/500<sup>ème</sup> .....8

    3.3 Raccordement au réseau FT.....9

4 INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT .....10

    4.1 Vue de l'existant.....10

5 INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT .....11

    5.1 Intégration dans le site .....11

6 DOSSIER TECHNIQUE DU PM.....13

7 Documents administratifs et annexes.....15

    7.1 Déclaration Préalable .....15

Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	3 / 15

# 1 NOTE DE PRESENTATION

## 1.1 Contexte

Dans le cadre du déploiement du réseau FTTH SYANE (Fiber to the Home = Fibre jusqu'au Foyer), la société Circet est amenée à implanter ses Points de Mutualisations (PM).

Ces PM permettent de réaliser l'interface entre l'artère principale du réseau et les artères secondaires raccordant les clients.

La fibre optique, qui chemine dans les fourreaux Orange, aboutit dans le PM via des travaux de génie civil. Dans le dossier présenté, objet de la présente déclaration, il est envisagé d'édifier le local technique (PM) sur un terrain en domaine public.

## 1.2 Le projet

Le terrain, sur une parcelle privée communale est situé sur la commune de MONTRIOND (74188), Route du Lac, sur la parcelle numéro 1144 section OA du cadastre.

Le projet concerne l'installation d'une armoire de rue préfabriquée, sur socle technique d'une hauteur de 0,20m maximum (permettant le passage des réseaux) de surfaces 0,80m<sup>2</sup>, et destinée à héberger les installations techniques de traitement de la fibre optique.

De forme parallélépipédique simple, les dimensions extérieures de ces constructions seront : Longueur : 1,60m, largeur : 0,35m, hauteur : 1,64m.

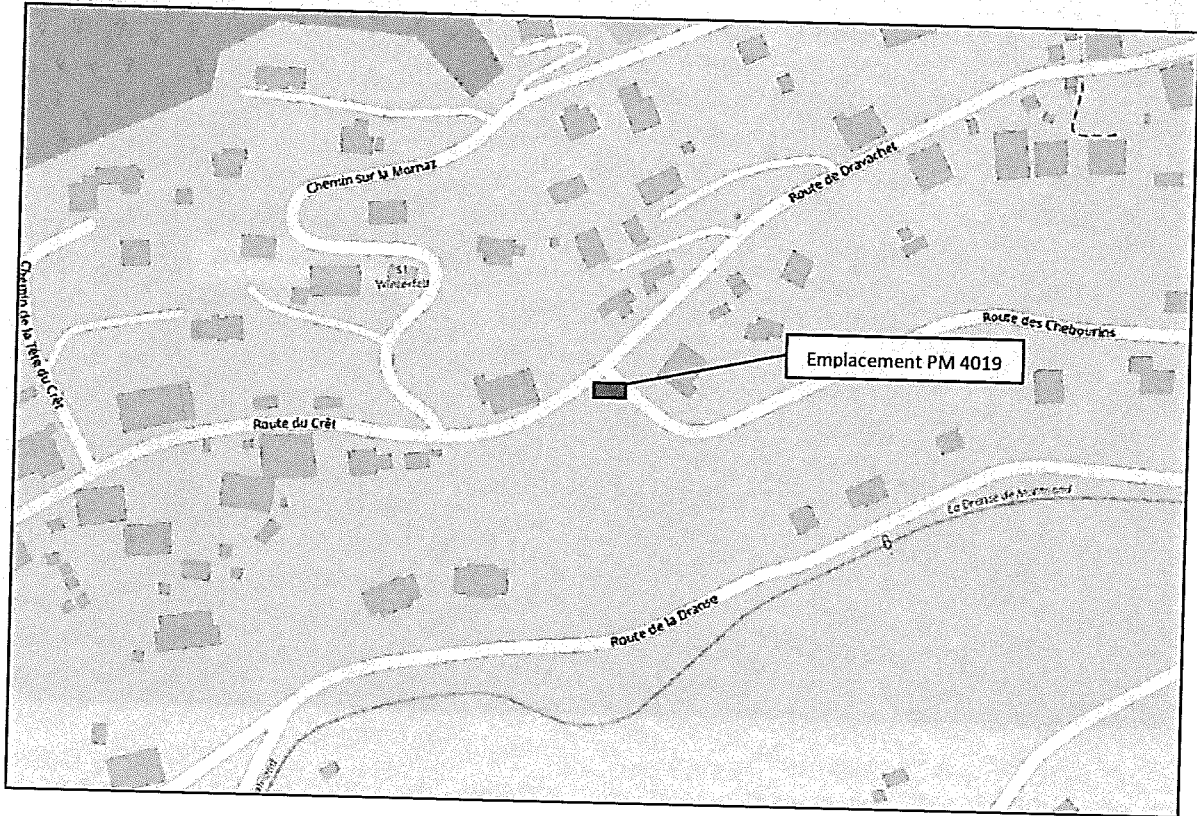
Les matériaux extérieurs visibles seront comme suit :

Les parois laterales, toiture et portes : aluminium, peinture multicouche haute protection.

Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	4 / 15

## 2 PLAN DE SITUATION

### 2.1 Situation



Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	

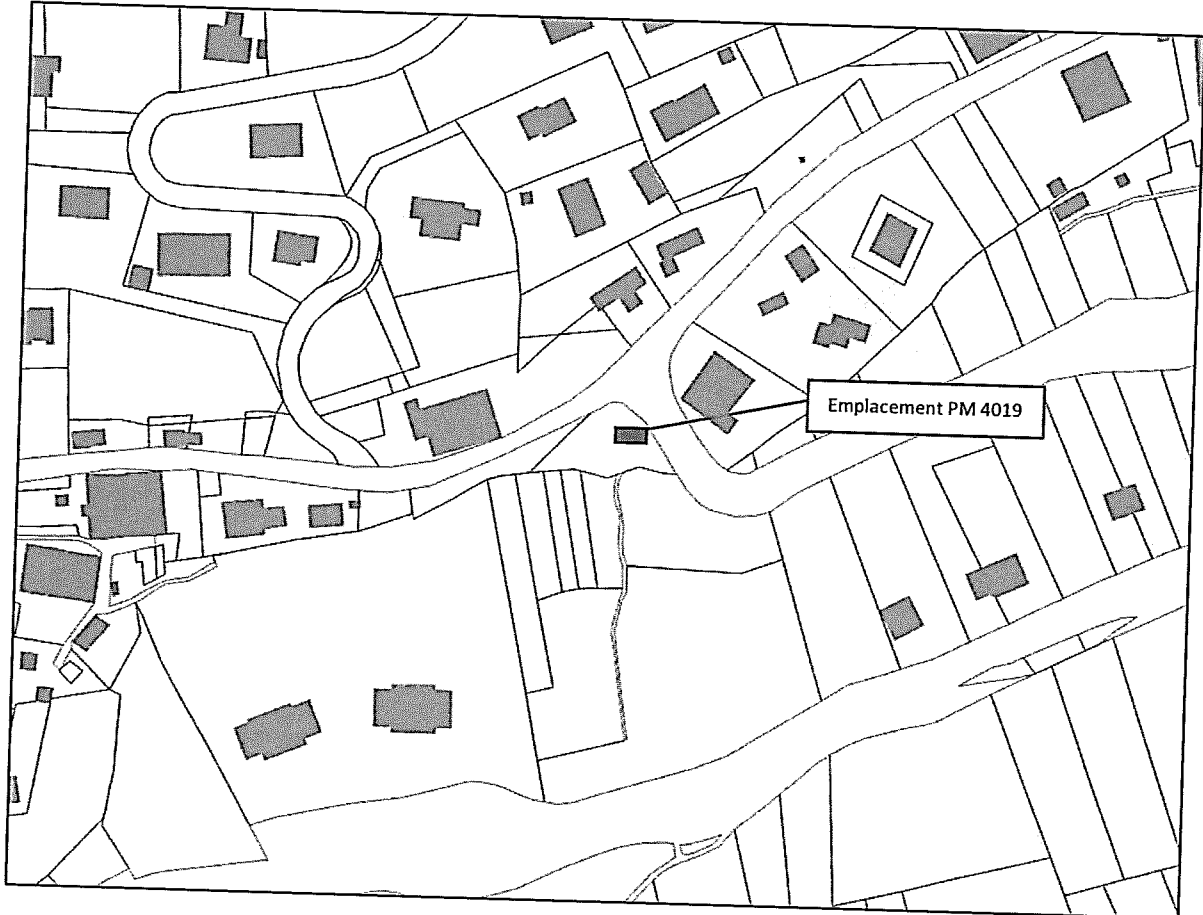
## 2.2 Vue aérienne



Création Site	PHASE	
PM 4019		EAP
Version 1 du 30/08/2022		6 / 15

## 3 PLAN DE MASSE

### 3.1 Cadastre plan 1/1000<sup>ème</sup>



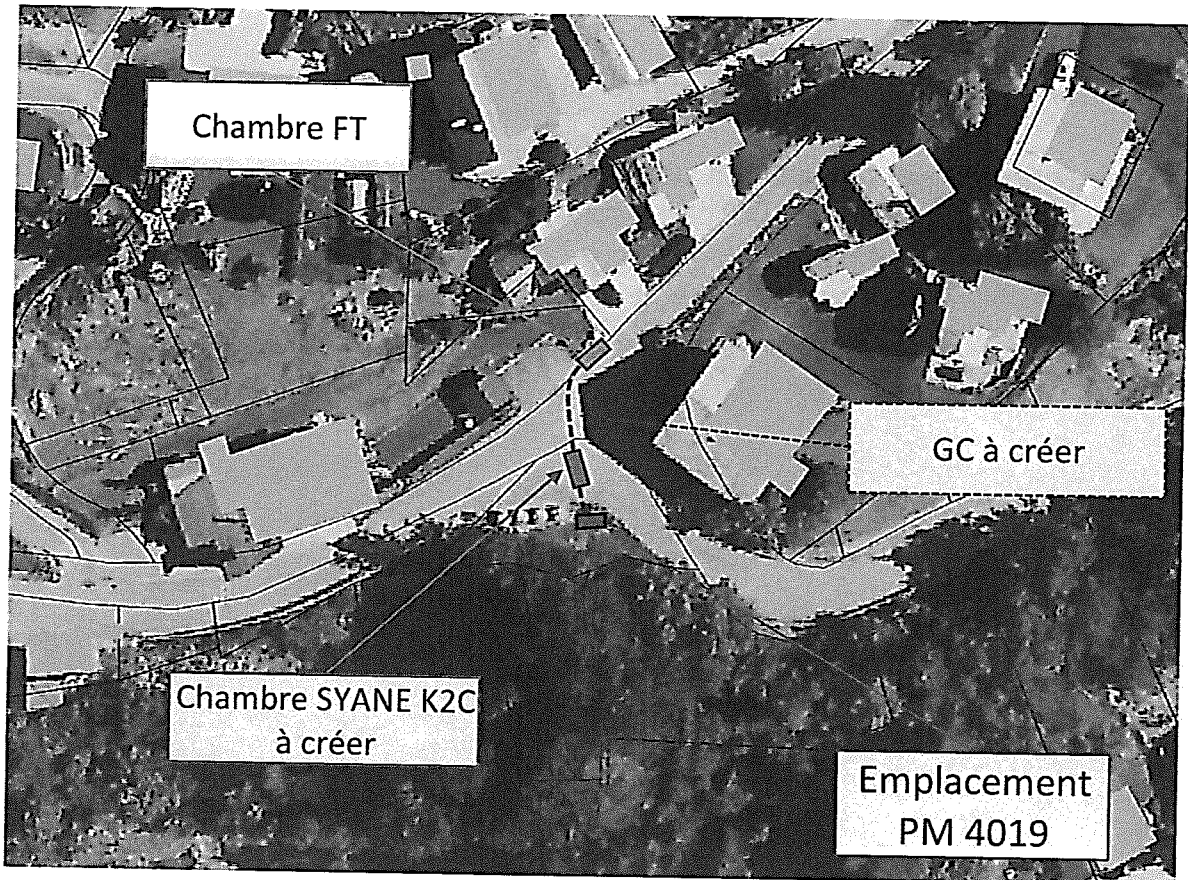
Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	7 / 15

3.2 Cadastre plan 1/500<sup>ème</sup>



Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	8 / 15

### 3.3 Raccordement au réseau FT



Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	



## 4 INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

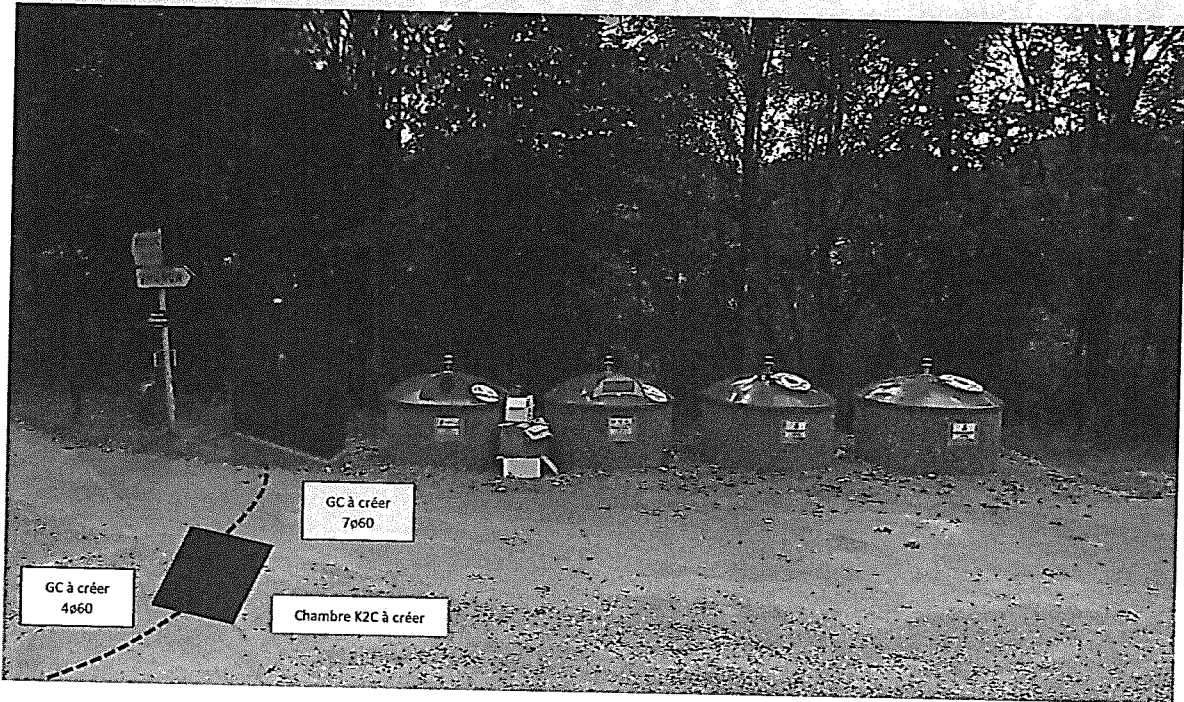
### 4.1 Vue de l'existant



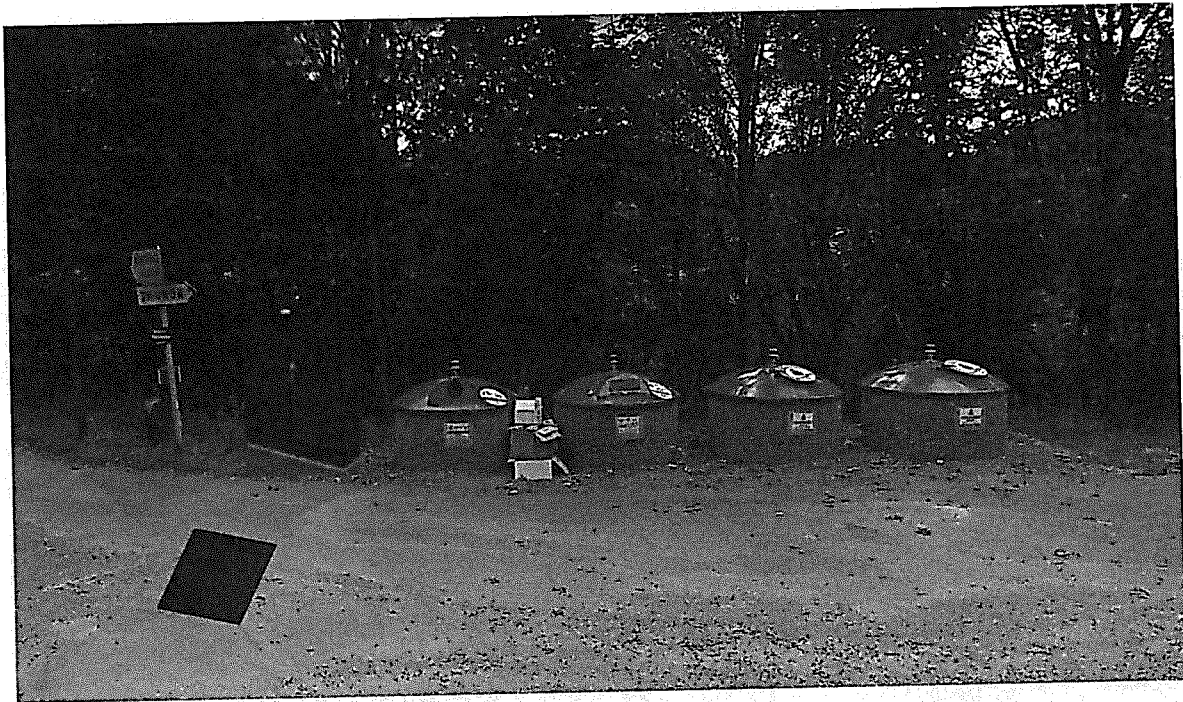
Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	10 / 15

## 5 INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

### 5.1 Intégration dans le site



Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	11 / 15



Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	12 / 15

## 6 DOSSIER TECHNIQUE DU PM

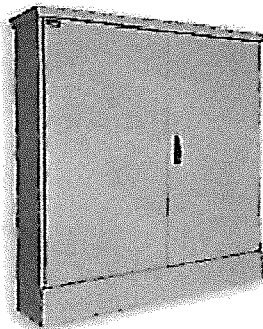
### ARMOIRE DE RUE PASSIVE 360 LOGEMENTS



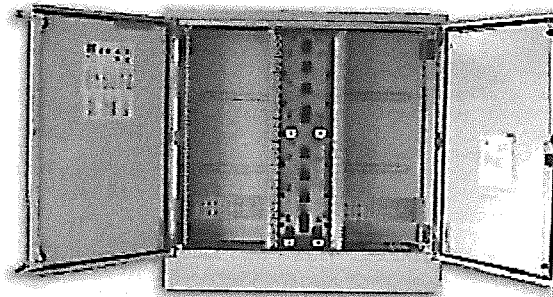
#### UTILISATION

L'IBER-1635 outdoor G2 est une armoire de rue sécurisée, étanche qui permet le brassage de fibres optiques. Elle constitue un Point de Mutualisation Opérateurs (PM) conforme aux réglementations en vigueur.

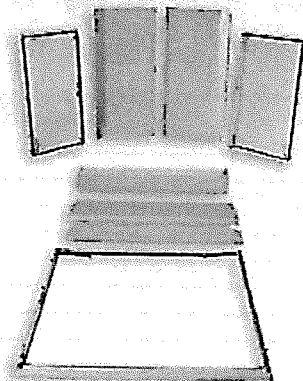
#### IBER-1635 OUTDOOR G2



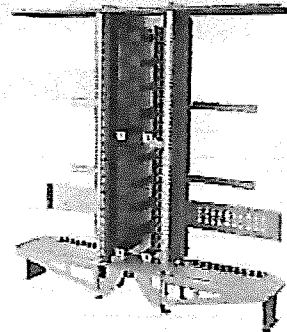
> iBER-1635-2x28U outdoor G2



> iBER-1635-2x28U outdoor G2



> Eclaté de l'habillage de l'armoire



> Squelette démontable (se reporter à la notice de maintenance)

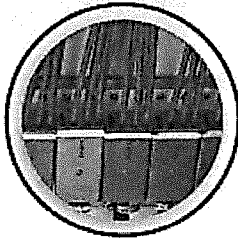
#### DESCRIPTION

L'armoire de rue iBER-1635 outdoor G2 est composée d'un squelette protégé par un habillage. Le squelette est constitué de :

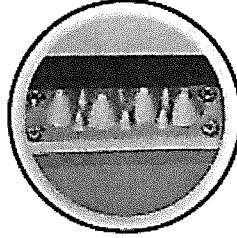
- Un châssis 19" à droite pour les tiroirs pivotants axe-à-gauche et un châssis 19" à gauche pour les tiroirs pivotants axe-à-droite. Ils permettent respectivement la fixation des modules dédiés aux câbles de distribution et la fixation des modules opérateurs
- Un tronc central qui permet la réception des sur-longueurs de cordons optiques de brassage.

L'utilisation d'une seule longueur de cordon de brassage simplifie l'exploitation. L'armoire iBER-1635 outdoor G2 est adaptée aux tiroirs pivotants de type FOB, MEC et MEB. La fixation des câbles s'effectue sur des platines d'arrimage en fond d'armoire, au moyen de BAEP.

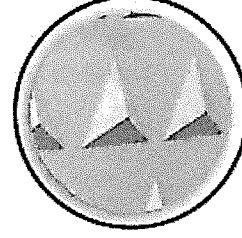
Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	13 / 15



> Arrimage des câbles



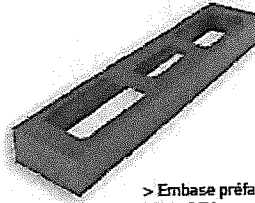
> Dispositif d'étanchéité d'entrée de câble



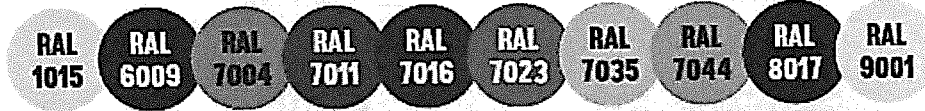
> Option anti-affichage

## AVANTAGES

- Produit conforme aux réglementations en vigueur.
- Installation et gestion par accès direct en face avant.
- Convient aux réseaux FON et point-à-point.
- Longueur unique de cordon de brassage.
- Toit démontable permettant l'accès aux anneaux de levage pour la phase installation.
- Panneaux extérieurs démontables.
- Portes avec ouverture à 90° ou 120° au choix permettant une accessibilité totale.
- Socle de hauteur 200 mm facilitant la mise en place des câbles (habillage extérieur démontable et trappes d'accès intérieur).
- Entrées de câbles assurées par des passe-câbles étanches.
- Peinture anti-graffiti.
- Armoire compatible avec les embases préfabriquées en béton CCV permettant un positionnement des fourreaux et la fixation de l'armoire lors de la phase d'installation.



> Embase préfabriquée en béton CCV



IBER-1635 OUTDOOR G2 SIMPLE PARDI			
Désignation	Unité		
Hauteur d'exploitation zone 19"	U	2 x 28	
Contenance cordons optiques		400 cordons (Ø 2,00 mm maximum)	
Longueur cordons optiques	m	3,50	
Entrées de câbles		12	
Dimensions (HxPxL) <sup>(A)</sup>	mm	1640 x 350 x 1600 (socle 200 mm compris)	
Profondeur	mm	Tirac pivotant	241
		BAEP	45
Poids <sup>(B)</sup>	kg	130,0	
Conditionnement	Type	Palette	
	Dimensions (HxPxL)	mm	1741 x 505 x 1700
	Poids	kg	147
Matière		Squelette acier Magnelis® avec habillage extérieur Aluminium démontable	
Serrure		3 points - Demi-cylindre européen	
Protection		IP 55	
Température d'utilisation	°C	-25 / +70	
Couleur		Anti-graffiti en standard. Liste des 10 RAL possibles dans la liste ci-dessus.	
Options		Anti-affichage	

<sup>(A)</sup> Dimensions Hors tout (HxPxL) : 1640 x 363 x 1590 avec prise en compte des débords de toit.  
<sup>(B)</sup> A vide.

Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	14 / 15

## 7 Documents administratifs et annexes

### 7.1 Déclaration Préalable

#### Objet Déploiement FTTH

Je soussigné(e), M. ou Mme..... agissant en qualité de.....  
 autorise l'implantation d'une armoire PM en vue du projet de raccordement FTTH conformément au  
 descriptif joint.

#### Position PM :

- Acceptation de l'emplacement proposé situé.....
- Proposition d'un autre emplacement (à préciser) :  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

#### Type de convention :

- Domaine Privé Communal
- Domaine Public Non Routier
- Domaine Privé Départemental
- Domaine Public Routier Départemental
- Domaine Public Routier Communal : Arrêté de permission de voirie

Choix de la teinte : RAL 6009 (vert sapin)

Fait le .....à .....

Le Maire ou son représentant  
 Signature et tampon

Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	15 / 15



COMMUNE DE MONTRIOND

DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE

PM 4018

ROUTE DE THONON  
74188 MONTRIOND



Création Site	PHASE
PM 4018	EAP
Version 3 du 27/09/2022	1 / 15

## Gestion du document

VERSION	Fonction	Nom	Vérification	Nom	PHASE	Date	Observation
V1	Dessinateur	ROSSINI	TL	BERNARD	EAP	19/10/2021	EAP
V2	Dessinateur	ROSSINI	TL	BERNARD	EAP	16/11/2021	EAP
V3	TL	BERNARD	TL	BERNARD	EAP	27/09/2022	EAP

Création Site	PHASE
PM 4018	EAP
Version 3 du 27/09/2022	2 / 15



## Table des matières

1	NOTE DE PRESENTATION .....	4
1.1	Contexte.....	4
1.2	Le projet.....	4
2	PLAN DE SITUATION .....	5
2.1	Situation.....	5
2.2	Vue aérienne .....	6
3	PLAN DE MASSE .....	7
3.1	Cadastre plan 1/1000 <sup>ème</sup> .....	7
3.2	Cadastre plan 1/500 <sup>ème</sup> .....	8
3.3	Raccordement au réseau FT.....	9
4	INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT .....	10
4.1	Vue de l'existant .....	10
5	INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT .....	11
5.1	Intégration dans le site .....	11
6	DOSSIER TECHNIQUE DU PM .....	13
7	Documents administratifs et annexes.....	15
7.1	Déclaration Préalable .....	15

Création Site	PHASE
PM 4018	EAP
Version 3 du 27/09/2022	3 / 15

## 1 NOTE DE PRESENTATION

### 1.1 Contexte

Dans le cadre du déploiement du réseau FTTH SYANE (Fiber to the Home = Fibre jusqu'au Foyer), la société Circet est amenée à implanter ses Points de Mutualisations (PM).

Ces PM permettent de réaliser l'interface entre l'artère principale du réseau et les artères secondaires raccordant les clients.

La fibre optique, qui chemine dans les fourreaux Orange, aboutit dans le PM via des travaux de génie civil. Dans le dossier présenté, objet de la présente déclaration, il est envisagé d'édifier le local technique (PM) sur un terrain en domaine public.

### 1.2 Le projet

Le terrain, en domaine public est situé sur la commune de MONTRIOND (74188), Route de Thonon, face à la parcelle numéro 583 section AB du cadastre.

Le projet concerne l'installation d'une armoire de rue préfabriquée, sur socle technique d'une hauteur de 0,20m maximum (permettant le passage des réseaux) de surfaces 0,80m<sup>2</sup>, et destinée à héberger les installations techniques de traitement de la fibre optique.

De forme parallélépipédique simple, les dimensions extérieures de ces constructions seront : Longueur : 1,60m, largeur : 0,35m, hauteur : 1,64m (en attente RBAL).

Les matériaux extérieurs visibles seront comme suit :

Les parois laterales, toiture et portes : aluminium, peinture multicouche haute protection.

Création Site	PHASE
PM 4018	EAP
Version 3 du 27/09/2022	4 / 15

## 2 PLAN DE SITUATION

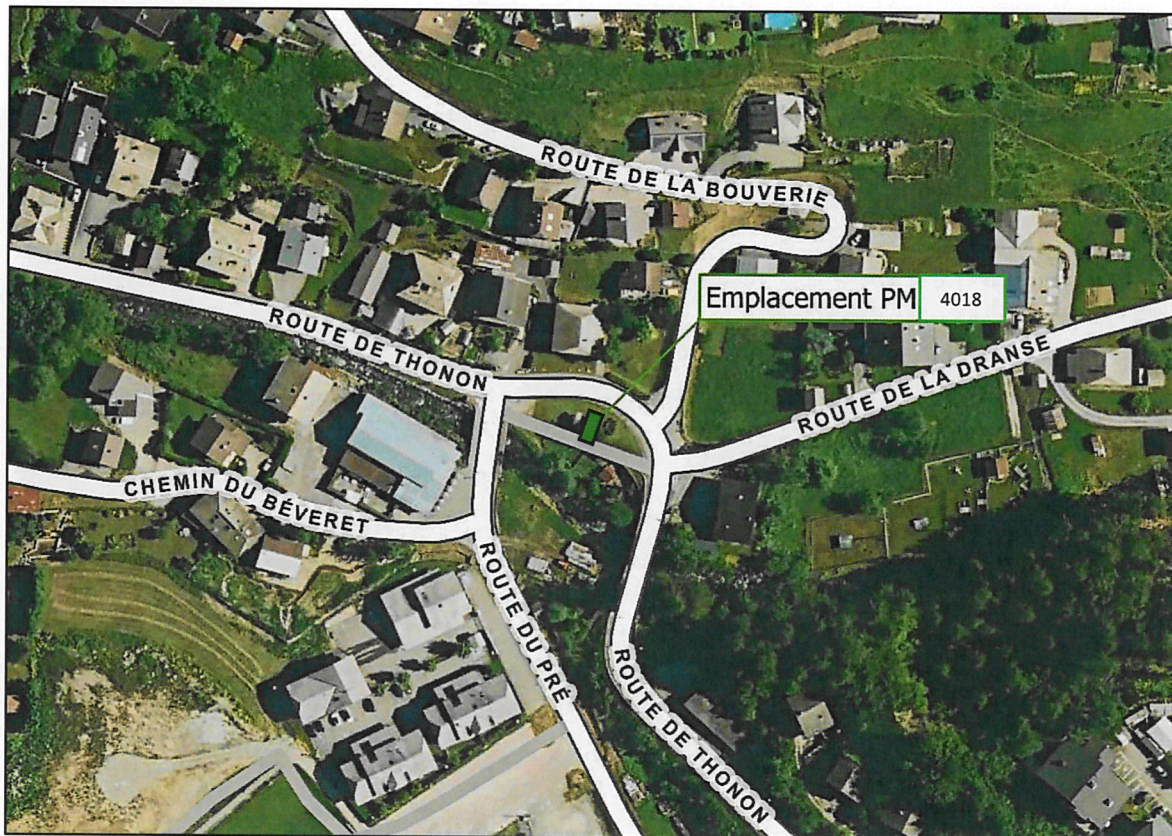
### 2.1 Situation



Création Site	PHASE
PM 4018	EAP
Version 3 du 27/09/2022	5 / 15



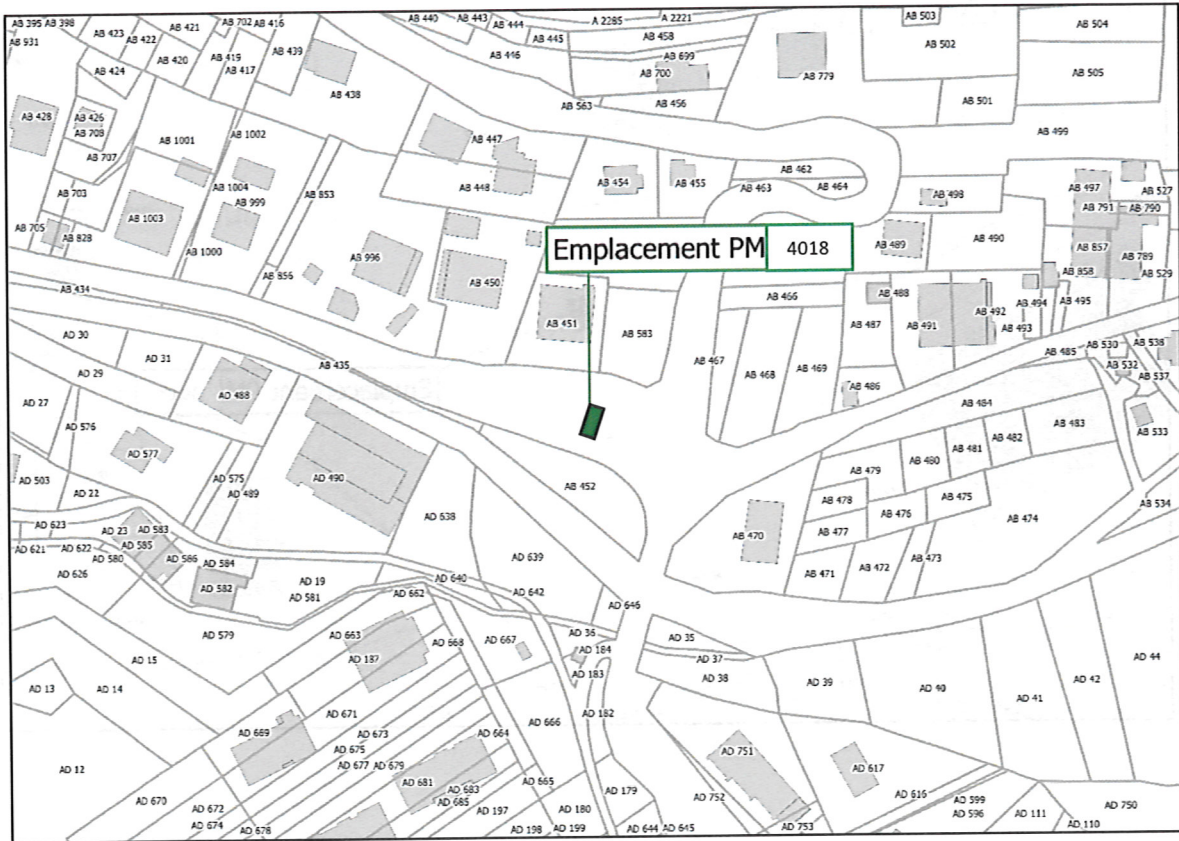
2.2 Vue aérienne



Création Site	PHASE
PM 4018	EAP
Version 3 du 27/09/2022	6 / 15

### 3 PLAN DE MASSE

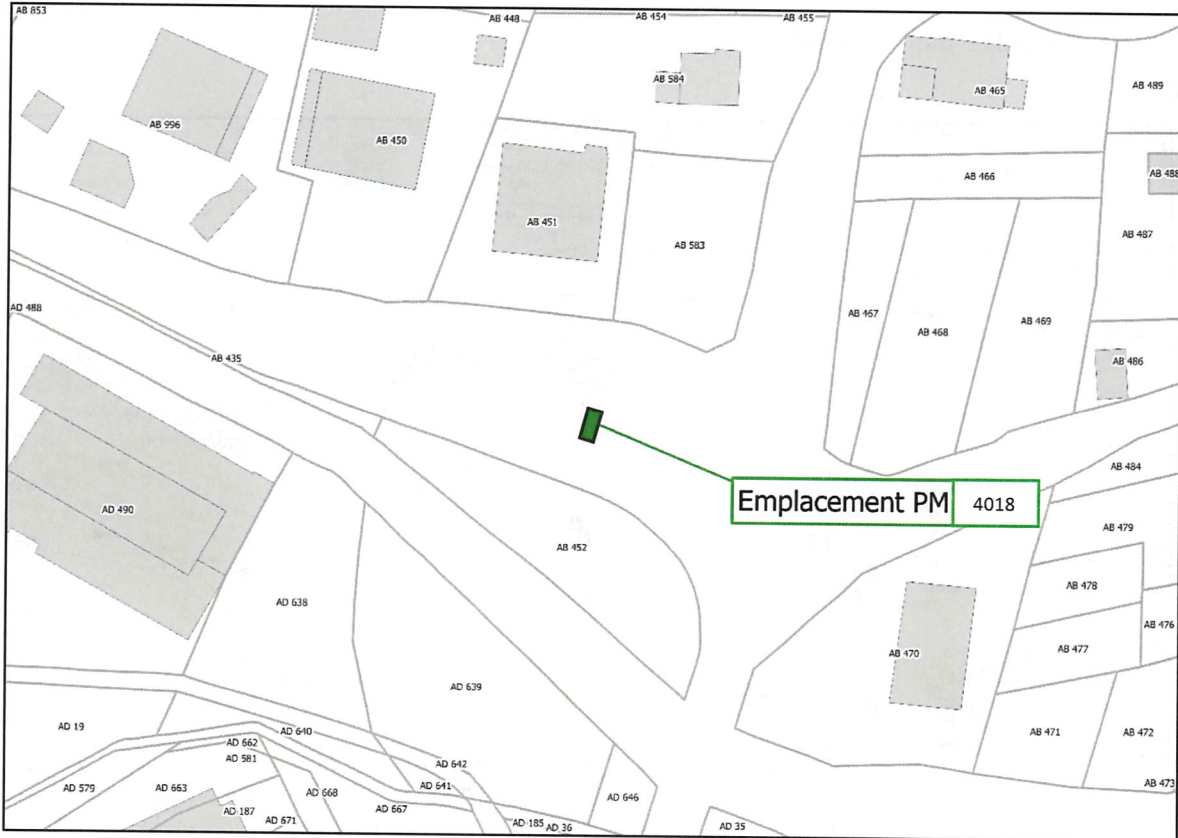
#### 3.1 Cadastre plan 1/1000<sup>ème</sup>



Création Site	PHASE
PM 4018	EAP
Version 3 du 27/09/2022	7 / 15

DOSSIER SITE PM 4018

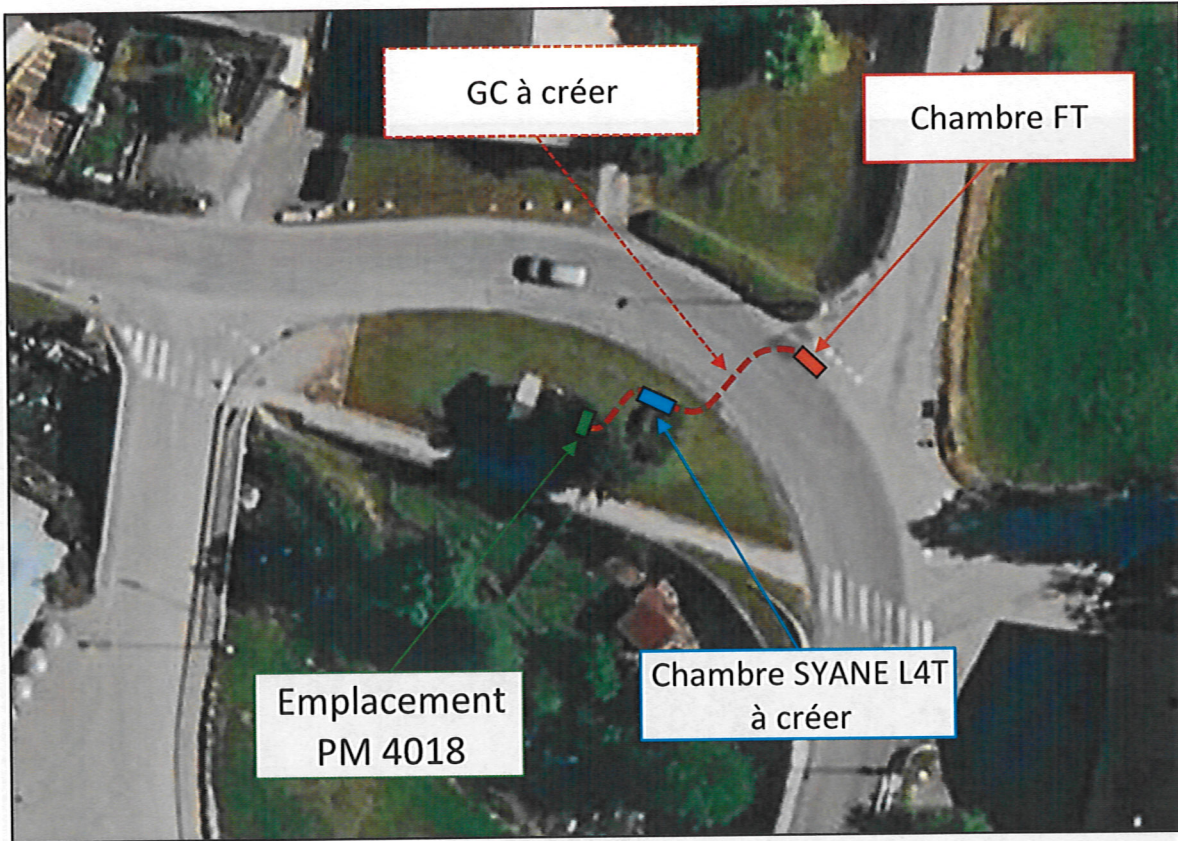
3.2 Cadastre plan 1/500<sup>ème</sup>



Création Site	PHASE
PM 4018	EAP
Version 3 du 27/09/2022	8 / 15



3.3 Raccordement au réseau FT



Création Site	PHASE
PM 4018	EAP
Version 3 du 27/09/2022	9 / 15

## 4 INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

### 4.1 Vue de l'existant

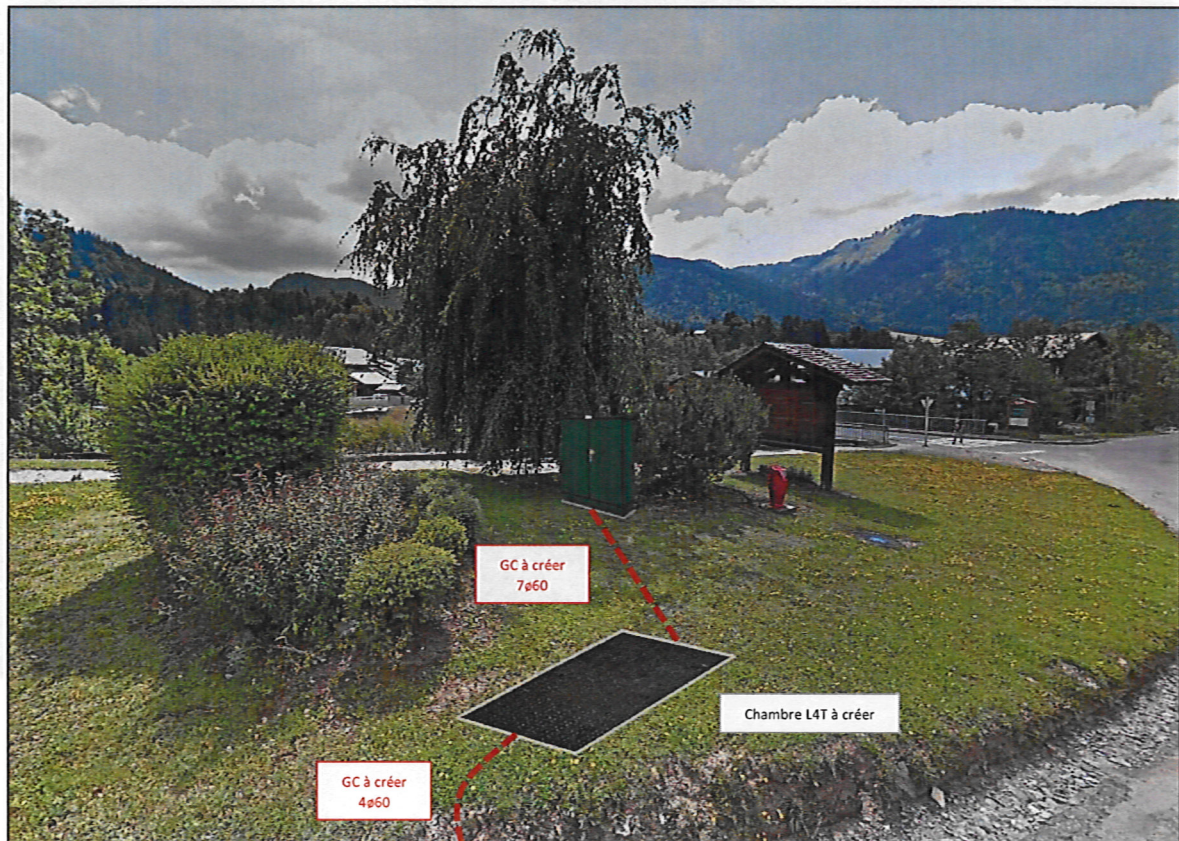


Création Site	PHASE
PM 4018	EAP
Version 3 du 27/09/2022	10 / 15



## 5 INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

### 5.1 Intégration dans le site



Création Site	PHASE
PM 4018	EAP
Version 3 du 27/09/2022	11 / 15





Création Site	PHASE
PM 4018	EAP
Version 3 du 27/09/2022	12 / 15

## 6 DOSSIER TECHNIQUE DU PM

### ARMOIRE DE RUE PASSIVE 360 LOGEMENTS

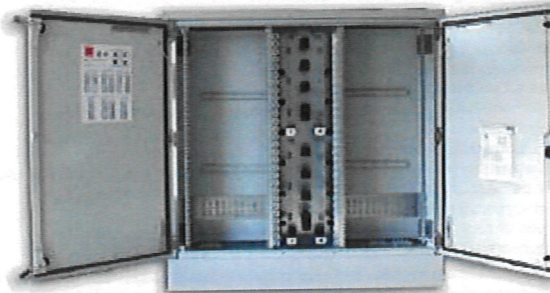
#### IBER-1635 OUTDOOR G2

#### UTILISATION

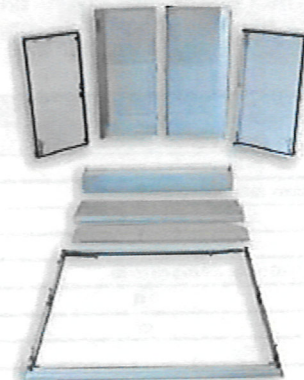
L'IBER-1635 outdoor G2 est une armoire de rue sécurisée, étanche qui permet le brassage de fibres optiques. Elle constitue un Point de Mutualisation Opérateurs (PM) conforme aux réglementations en vigueur.



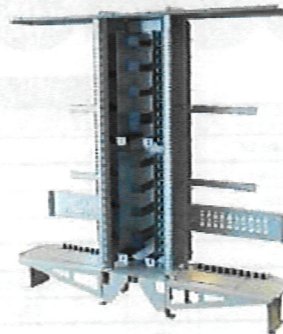
> IBER-1635-2x28U outdoor G2



> IBER-1635-2x28U outdoor G2



> Eclaté de l'habillage de l'armoire



> Squelette démontable (se reporter à la notice de maintenance)

#### DESCRIPTION

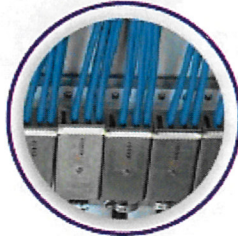
L'armoire de rue IBER-1635 outdoor G2 est composée d'un squelette protégé par un habillage. Le squelette est constitué de :

- Un châssis 19" à droite pour les tiroirs pivotants axe-à-gauche et un châssis 19" à gauche pour les tiroirs pivotants axe-à-droite. Ils permettent respectivement la fixation des modules dédiés aux câbles de distribution et la fixation des modules opérateurs
- Un tronc central qui permet la résorption des sur-longueurs de cordons optiques de brassage.

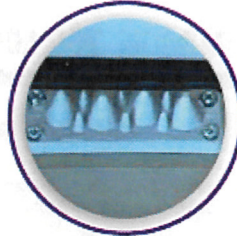
L'utilisation d'une seule longueur de cordon de brassage simplifie l'exploitation. L'armoire IBER-1635 outdoor G2 est adaptée aux tiroirs pivotants de type POB, MEC et MEB. La fixation des câbles s'effectue sur des platines d'arrimage en fond d'armoire, au moyen de BAEP.

Création Site	PHASE
PM 4018	EAP
Version 3 du 27/09/2022	13 / 15





> Arrimage des câbles



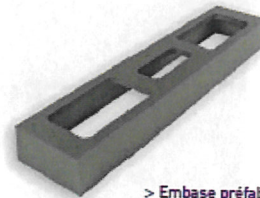
> Dispositif d'étanchéité d'entrée de câble



> Option anti-affichage

## AVANTAGES

- Produit conforme aux réglementations en vigueur.
- Installation et gestion par accès direct en face avant.
- Convient aux réseaux PON et point-à-point.
- Longueur unique de cordon de brassage.
- Toit démontable permettant l'accès aux anneaux de levage pour la phase installation.
- Panneaux extérieurs démontables.
- Portes avec ouverture à 90° ou 120° au choix permettant une accessibilité totale.
- Socle de hauteur 200 mm facilitant la mise en place des câbles (habillage extérieur démontable et trappes d'accès intérieur).
- Entrées de câbles assurées par des passe-câbles étanches.
- Peinture anti-graffiti.
- Armoire compatible avec les embases préfabriquées en béton CCV permettant un positionnement des fourreaux et la fixation de l'armoire lors de la phase d'installation.



> Embase préfabriquée en béton CCV



IBER-1635 OUTDOOR G2 SIMPLE PAROI		
Designation	Unité	
Hauteur d'exploitation zone 19"	U	2 x 28
Contenance cordons optiques		400 cordons (Ø 2.00 mm maximum)
Longueur cordons optiques	m	3.50
Entrées de câbles		12
Dimensions (HxPxL) <sup>(1)</sup>	mm	1640 x 350 x 1600 (socle 200 mm compris)
Profondeur	mm	Tiroir pivotant
		241
Poids <sup>(2)</sup>	kg	BAEP
		45
Conditionnement	Type	Palette
	Dimensions (HxPxL)	mm
	Poids	kg
Matière		Squelette acier Magnelis® avec habillage extérieur Aluminium démontable
Serrure		3 points - Demi-cylindre européen
Protection		IP 55
Température d'utilisation	°C	-25 / +70
Couleur		Anti-graffiti en standard. Liste des 10 RAL possibles dans la liste ci-dessus
Options		Anti-affichage

<sup>(1)</sup> Dimensions Hors tout (HxPxL) : 1640 x 350 x 1600 avec prise en compte des débords de toit.  
<sup>(2)</sup> A vide.

Création Site	PHASE
PM 4018	EAP
Version 3 du 27/09/2022	14 / 15

## 7 Documents administratifs et annexes

### 7.1 Déclaration Préalable

Objet Déploiement FTTH

Je soussigné(e), M. ou Mme..... agissant en qualité de.....  
autorise l'implantation d'une armoire PM en vue du projet de raccordement FTTH conformément au  
descriptif joint.

Position PM :

- Acceptation de l'emplacement proposé situé.....
- Proposition d'un autre emplacement (à préciser) :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Type de convention :

- Domaine Privé Communal
- Domaine Public Non Routier
- Domaine Privé Départemental
- Domaine Public Routier Départemental
- Domaine Public Routier Communal : Arrêté de permission de voirie

Choix de la teinte : RAL 6009 (vert sapin)

Fait le ..... à .....

Le Maire ou son représentant  
Signature et tampon

Création Site	PHASE
PM 4019	EAP
Version 1 du 30/08/2022	15 / 15